

Montreux, le 5 juin 2007

**Concerne :** La prise en considération ou non du postulat de M. Yanick Hess « Création d'un abonnement régional de transports publics pour nos élèves ».

La commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Yanick Hess s'est réunie le trente avril 07, à 18h00, à la Rue du Temple, à Montreux.

M. Caleb Walther remplace M. Olivier Blanc.

Monsieur Hess nous présente son postulat. Comme la commune participe à large échelle aux subventionnements du transport des écoliers, dans le but de favoriser la mobilité des jeunes, ne faudrait-il pas mettre sur pied un abonnement régional de transports publics pour ces derniers ? En ce qui concerne le financement, ajoute M. Hess, les parents pourraient y participer d'une façon modeste, en plus de ce qui est versé actuellement par la commune aux sociétés de transport.

Actuellement tous ceux qui habitent à plus de 2,5 kilomètres de l'école ont droit à un abonnement de transport public gratuit qui est valable tant pendant la période scolaire que lors des vacances . L'idée est d'utiliser les transports publics.

D'après M.Hess, il serait possible de faire une offre de base extensible avec l'accord des parents, s'ils y participent.

Un autre commissaire estime que la notion de gratuité est importante, comme à l'instar du festival de jazz.

Une autre question est posée. Si on envisage une zone gratuite, jusqu'où doit-on étendre cette zone.

Monsieur Delaporte nous signale qu'il y a 1998 élèves montreusiens, dont 427 sont au bénéfice d'un abonnement remboursé par la commune, qui verse ainsi 203.000 Frs.

Le maître -mot de cette problématique est la mise sur pied d'une communauté tarifaire, ceci prévu pour la fin de l'année 2008. Ainsi on saura exactement combien coûte le transport d'un élève dans la commune. De toute façon les parents pourraient participer au financement, à hauteur de cent francs annuels. Mais tout cela reste du domaine des suppositions.

Attendons dès lors la mise en place de cette communauté tarifaire, avant de prendre une décision.

En définitive, c'est à l'unanimité que la commission vous propose d'accepter le présent postulat.

Jean-Pierre Buholzer, rapporteur